



Commune de Brennilis,
Le Maire

**REPONSE A LA PARUTION D'UN ARTICLE
DANS LE TELEGRAMME DU 29 MARS 2011**

Pour: Rédaction de Châteaulin

Suite à la publication dans le Télégramme du 29 mars 2011 sous la rubrique consacrée à Brennilis d'un article intitulé "Budget communal - Pourquoi l'opposition a voté contre", vous trouverez ci-après un complément d'informations en réponse dont vous souhaiterez sans doute faire part à vos lecteurs.

*Vous en remerciant,
Meilleures salutations,*

*Jean-Victor Gruat,
mairie de Brennilis, 29 mars 2011.*

Il est possible que l'« opposition » n'accorde pas une attention suffisante aux informations communiquées régulièrement par la Gazette de Brennilis sur l'état d'exécution des budgets et les projets de la municipalité – d'où les précisions qui suivent.

Que le budget de fonctionnement d'une municipalité qui travaille soit supérieur à celui d'une municipalité inactive comme l'était devenue la précédente, dont le chef de file de l'opposition actuelle faisait partie, il n'y a rien là de surprenant. Ceci dit, les comptes demeurent équilibrés à Brennilis, les impôts et tarifs très raisonnables. Par une gestion au plus juste, les dépenses budgétées en fonctionnement ont pu être réduites de 14 % en 2010 et de 8% en 2011. Les propos reproduits dans la presse font cependant état de dépenses « compressibles, injustifiées, voire somptuaires » – sans qu'aucune spécification ne soit fournie sur les dépenses dont il s'agit, la même absence de précision ayant été constatée lors du Conseil budgétaire.

Pour ce qui est des investissements, la rénovation des logements communaux était indispensable pour éviter une déclaration d'insalubrité provoquée par l'absence durable d'entretien adéquat – et la mairie, en tant que propriétaire, ne pouvait que faire face à ses responsabilités sans pouvoir prétendre à une quelconque subvention. Par contre, pour ce qui est de l'aire de loisirs, des apports financiers ont été obtenus du programme européen LEADER (30%) et de la communauté de communes (35%) permettant d'améliorer le contenu du projet tout en restant dans les limites du budget prévisionnel alloué par la commune (20.000 €). Quant à la Maison Pour Tous, le Conseil municipal devant en débattre est prévu pour le 9 mai prochain – les études d'opportunité et de faisabilité ayant d'ores et déjà été transmises à tous les conseillers. L'opposition aura alors toute latitude de faire valoir son sentiment, y compris de justifier sa position – curieuse – selon laquelle il faudrait décider d'un projet avant de l'avoir étudié. Si il est accepté par le Conseil, le projet bénéficiera de diverses subventions pour l'obtention desquelles les dossiers seront constitués en temps et en heure. Sinon, la municipalité actuelle a effectivement dû recourir une fois à l'emprunt pour acquitter les factures de travaux engagés par la précédente sans autre plan de financement.

Le Bourg, 29690 Brennilis
Téléphone 02 98 99 61 07
Fac-similé 02 98 99 67 67
Courriel mairie.brennilis@orange.fr
<http://www.brennilis.com>

BRENNILIS

Budget communal. Pourquoi l'opposition a voté contre

29 mars 2011

Pour la seconde année consécutive, les quatre élus de l'opposition municipale ont refusé d'adopter les comptes administratifs et le budget primitif de la commune (lire Le Télégramme du 24mars). «Ce vote négatif exprime un profond désaccord avec la gestion actuelle, mais aussi avec les perspectives budgétaires proposées», expliquent les quatre conseillers dans un communiqué. Ils pointent d'abord «des dépenses de fonctionnement trop élevées, en moyenne supérieures de 30% à celles de la précédente mandature. Cette augmentation significative correspond pour l'essentiel à des dépenses largement compressibles et, pour certaines, totalement injustifiées, voire somptuaires». Les conseillers d'opposition dénoncent aussi «des dépenses d'investissement discutables». À commencer par l'aire de loisirs: «Sans contester le choix d'une telle réalisation, c'est le coût qui interpelle: 37.500 €». Idem pour les logements de lécole: «Les modalités de leur rénovation n'ont jamais été réellement débattues en conseil municipal. Ces logements n'ont pas été véritablement restructurés et donc, leur fonctionnalité, guère améliorée. Le montant de l'opération, environ 200.000€, totalement pris en charge par la commune, paraît considérable en regard des travaux réalisés».

Médiathèque: «Quelle pertinence»?

Enfin, autre grief, et pas des moindres, celui du projet de la médiathèque, «récemment renommée MPT. Une dizaine de milliers d'euros a déjà été consacrée à des études préliminaires alors même que la pertinence d'un tel projet n'a pas encore été discutée en conseil municipal 200.000 € ont à nouveau été budgétés au budget primitif 2011 pour une éventuelle première tranche d'un projet qui coûtera largement plus du double et dont il faudra ensuite assurer le fonctionnement. Outre la question de la pertinence d'un tel projet pour une commune de quelque 450 habitants, se posera celle de son financement». Enfin, les opposants au maire dénoncent aussi «un manque d'anticipation». «Depuis 2008, déplorent-ils, la commune n'a bénéficié d'aucun arrêté attributif de subvention (État, région, département...), ce qui laisse perplexe face aux dépenses à venir! Recourir de manière répétée à l'emprunt pour alimenter les recettes d'investissement ne semble pas être, à terme, une solution durable».

Tags : [Politique](#) [Conseil municipal](#) [Brennilis](#)

© Copyright Le Télégramme 2009